

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BALLADUR Clarisse.

## Délibération N° 2020/131

### OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de Communauté,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 septembre 2020 ;

Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement de la CCVUSP qui se présente comme suit :

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 6137	500.00 € (1)	Art 741	27 007.00 € (6)
Art 6156	7 526.00 € (2)	Art 777 chap 042	1.00 € (7)
Art 673	15 000.00 € (3)		
Art 022	- 16 723.00 € (4)		
Art 023	20 705.00 € (5)		
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>27 008.00 €</b>		<b>27 008.00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 2315 prg 1006	20 000.00 € (8)	Art 1068	1.00 € (10)
Art 2315 prg 1024	705.00 € (9)	Art 021	20 705.00 € (5)
Art 139111 chap 040	1.00 € (7)		
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>20 706.00 €</b>		<b>20 706.00 €</b>

- (1) Indemnisation d'un propriétaire pour le passage d'une canalisation dans le cadre de la réalisation des travaux au hameau de Serennes sur la commune de Saint-Paul sur Ubaye.
- (2) Entretien et réparations divers
- (3) Annulation du titre émis en 2019 à l'encontre de Véolia Eau à hauteur de 27 007 € suite à une erreur sur le tiers et également au versement d'une partie de la prime d'épuration par l'Agence de l'Eau. (Prévision de 15 000 € supplémentaires sur l'article 673, 12 000 € ayant déjà été prévus au BP)
- (4) Réduction des dépenses imprévues
- (5) Virement à la section d'investissement
- (6) Réédition du titre de 27 007 € à l'encontre de l'Agence de l'Eau à hauteur 12 002.82 € et à l'encontre de Véolia Eau pour la différence comme le prévoit le contrat DSP.
- (7) Prévision insuffisante pour la réalisation des écritures d'amortissement de subventions
- (8) Crédit insuffisant suite à l'ouverture des offres concernant les travaux de reprise du pont de la Fresquière
- (9) Crédit supplémentaire pour la step de Meyronnes
- (10) Prévision budgétaire insuffisante au niveau de l'affectation

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme VAGINAY RICOURT Sophie